



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Swiss Confederation

Seul le texte prononcé fait foi

Septième Conférence d'examen de la Convention sur les armes biologiques

Déclaration

**prononcée par l'Ambassadeur Alexandre Fasel
Représentant permanent de la Suisse
auprès de la Conférence du désarmement**

Débat général

Genève, le 5 décembre 2011

Check against delivery

Seventh Review Conference of the Biological Weapons Convention

Statement

**by Ambassador Alexandre Fasel
Permanent Representative of Switzerland
to the Conference on Disarmament**

General Debate

Geneva, 5 December 2011

Monsieur le Président,

La Suisse se rallie à la déclaration prononcée par l'Ambassadeur du Canada au nom du groupe JACKSNNZ. J'aimerais par ailleurs me joindre aux autres orateurs pour vous féliciter de votre élection en tant que président de la 7^e Conférence d'examen et vous assurer de notre plein soutien. Votre devise, le « réalisme ambitieux », nous semble un principe directeur adapté pour assurer le succès de cette conférence.

La Suisse note avec satisfaction que la Convention sur les armes biologiques (CAB) se porte plutôt bien. Ces quatre dernières années, les Etats parties ont collaboré de manière collégiale et constructive et ont su trouver des terrains d'entente, ce dont la présente Conférence devrait maintenant tirer profit. Il nous faut continuer sur cette lancée et prendre une série de décisions afin de renforcer encore les normes définies par la CAB, leur mise en œuvre et le cadre institutionnel dans lequel nous travaillons.

Monsieur le Président,

Comme c'est le cas pour toutes les armes de destruction massive, une frappe d'armes biologiques causerait d'innombrables souffrances humanitaires, un traumatisme psychologique et un immense choc social et économique.

L'immoralité des armes biologiques est communément acceptée. Contrairement aux armes nucléaires, les armes biologiques sont entièrement délégitimées, leur mise au point, fabrication, stockage et emploi étant interdit sans réserve. Cette prohibition s'applique à tous les Etats du monde – en d'autres mots, nous sommes tous des « have-nots » ! L'interdiction morale des armes biologiques représente un caractère distinctif important par rapport au domaine nucléaire, où de telles normes sont encore à développer et la transition à l'emploi exclusivement pacifique reste encore à maîtriser.

Cette norme solide est ancrée dans la CAB ainsi que dans le Protocole de Genève de 1925. Néanmoins, les incidents biologiques – qui peuvent apparaître naturellement ou être causés par l'homme – continuent de représenter une menace réelle. Les défis que nous devons affronter sont multiples et d'une importance majeure pour de futures générations.

Monsieur le Président,

Afin d'assurer que la CAB continuera à être le premier forum international pour la lutte contre l'abus des sciences biologiques, il nous paraît indispensable d'obtenir des avancées sur un certain nombre de questions durant cette conférence.

Notre priorité doit être d'obtenir **l'adhésion universelle**. J'aimerais profiter de cette occasion pour féliciter le Mozambique et le Burundi d'avoir ratifié la Convention depuis la dernière session de la réunion des Etats parties. Augmenter le nombre des Etats parties de la Convention est une condition centrale pour lutter efficacement contre la prolifération des armes biologiques. Nous devrions au minimum viser l'adhésion des Etats qui ont déjà ratifié la Convention sur les armes chimiques. La Suisse espère que la Conférence d'examen permettra de renforcer et d'adapter les efforts en vue de l'universalisation de la Convention, notamment en adoptant un plan d'action.

La Suisse salue les avancées des deux derniers **Programmes de l'intersession**. Ces sessions ont permis de discuter et de s'accorder sur des vues communes, comme le prévoyait le mandat de la Conférence d'examen de 2006. Cela dit, nous considérons que la configuration en place ne permettait pas de garantir la prise de mesures effectives en accord avec le mandat mentionné. Nous estimons que ce processus pourrait être amélioré de façon significative afin d'augmenter la portée concrète de la CAB. Dans ce sens, nous sommes favorables à la création de groupes de travail et au réaménagement de la réunion annuelle des experts, qui pourraient rendre la CAB plus flexible et garantir une continuité dans les

thèmes abordés. Nous suggérons par ailleurs d'investir la réunion des Etats parties de l'autorité nécessaire pour statuer sur des sujets spécifiques clairement définis.

En ce qui concerne la **coopération internationale**, la Suisse continue d'attacher une grande importance à la mise en œuvre de l'article X. Nous devons faire en sorte que les Etats qui ont besoin d'aide pour appliquer les dispositions de la Convention reçoivent le soutien nécessaire. Dans ce contexte, nous soutenons pleinement des propositions visant à créer des mécanismes concrets qui peuvent avancer la coopération internationale d'une manière efficace.

La Suisse attache une importance particulière aux **mesures de confiance**, qui restent le seul outil susceptible d'établir un certain degré de transparence et de confiance entre les Etats parties. Ce mécanisme présente un certain nombre de lacunes et ne répond pas à l'ensemble des développements récents. De plus, la participation à cet instrument n'est pas facultative, mais bien politiquement contraignante. Dès lors, nous déplorons qu'elle ne reste relativement faible.

A l'issue d'un processus de consultation approfondi de deux ans, l'Allemagne, la Norvège et mon pays, la Suisse, ont présenté un document de travail élaboré en étroite collaboration avec la société civile. Il renferme des suggestions spécifiques de changements formels pour le prochain examen des mesures de confiance. Nous espérons vivement que, sur la base de cette proposition, la Conférence d'examen pourra apporter des améliorations concrètes et pratiques au format actuel des mesures de confiance. Nous estimons que les changements pragmatiques proposés dans notre document de travail pourraient développer la participation et accroître l'utilité de cet instrument. Dans une deuxième étape, durant le Programme de l'intersession, les Etats parties pourraient réfléchir aux moyens d'améliorer l'utilisation et l'évaluation des informations contenues dans ce mécanisme. Comme cela a été proposé dans un deuxième document de travail soumis par la Norvège, la Nouvelle Zélande et la Suisse, un groupe de travail pourrait se consacrer à la question des mesures de confiance pendant le Programme de l'intersession.

Monsieur le Président,

Il est primordial que la CAB ne se laisse pas distancier par les **évolutions rapides des sciences biologiques**. Nous sommes favorables à la mise en place d'un mécanisme efficace et flexible pour assurer un examen régulier et systématique des progrès scientifiques et technologiques.

Une autre question préoccupante concerne le **risque de recours abusif aux biotechnologies**, en raison du double usage qui peut en être fait. Le groupe JACKSNNZ ainsi que le Kenya, la Suède, l'Ukraine, le Royaume Uni et les Etats-Unis ont soumis un document de travail sur la question; en coopération étroite avec des représentants de la société civile. Ce document propose de faire de la sensibilisation des biologistes au double usage potentiel de la recherche une partie intégrante du processus de mise en œuvre de la CAB.

Enfin, la Suisse soutient énergiquement le renouvellement et le renforcement du mandat de **l'Unité d'appui à l'application**, qui a clairement démontré sa capacité à aider les Etats parties à mettre en œuvre la Convention. Nous estimons souhaitable et réaliste de développer de manière mesurée la portée de ses activités.

Je vous remercie, Monsieur le Président.